

Séance ordinaire du 8 novembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 8 novembre 2016 à 19 h 30, à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Jacques Auger, maire suppléant et à laquelle assistent les conseillers, madame Michèle Massé ainsi que messieurs Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale - greffière, et madame Micheline Quilès, trésorière.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 92-2005-59

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation concernant le projet de *Règlement numéro 92-2005-59 modifiant le règlement de zonage numéro 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés dans la zone numéro 525.*

M. Jacques Auger, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique que le Conseil municipal a adopté le 1^{er} projet de règlement lors de sa séance ordinaire du 11 octobre dernier. L'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique relative à ce projet de règlement a été affiché à l'Hôtel de Ville le 12 octobre dernier et publié dans le Journal de Chambly, édition du 19 octobre 2016.

M. Auger informe les personnes présentes qu'il s'agit d'une assemblée publique de consultation et il cède la parole à M. Jonathan Massicotte, notre responsable du service de l'Urbanisme. Ce dernier débute en décrivant le secteur concerné, soit la zone n^o 525 et sa zone contiguë n^o 506 et il explique l'ensemble des modifications qui sont les suivantes :

- Autoriser spécifiquement l'usage *Écocentre* en zone 525, issu de la classe d'usages industriels E;
- Autoriser spécifiquement l'usage *commerce de vente en gros, de transport et de remisage de ripe et de bran de scie* en zone 525, issu de la sous-classe d'usages commerciaux E-2;

M. Massicotte poursuit en précisant que ce sont des modifications susceptibles d'approbation référendaire, que cette assemblée publique de consultation sera suivie d'une décision du Conseil relativement à l'adoption d'un second projet de règlement avec ou sans modification et que les procédures suivront leurs cours suivant la Loi.

MM. Auger et Massicotte répondent aux questions suscitées par la portée et l'application du projet de règlement.

L'assemblée de consultation se termine à 19 h 40.

Séance ordinaire du 8 novembre 2016

Résolution 2016-11-330

Adoption du procès-verbal du 11 octobre 2016

Une copie du procès-verbal de la séance tenue le 11 octobre 2016 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2016 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-331

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Montant
Chèques n ^{os} 47 416 à 47 419 et 47 537 à 47 599	678 904,33 \$
Comptes payables	Montant
Chèques n ^{os} 47 601 à 47 693	218 297,28 \$
Comptes recevables	Montant
Comptes n ^{os} 6FD000116 à 6FD000127	22 411,18\$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Résolution 2016-11-332

Dépôt de documents

- Mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil tel qu'exigé par l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2).

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M^e Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

Séance ordinaire du 8 novembre 2016

- Travaux de réhabilitation du puits municipal n° 3 effectués par R.J. Lévesque de Trois-Rivières pour le prix de 13 850, 00 \$ plus les taxes.
- Mandat de services professionnels d'ingénierie pour les travaux d'installation d'un puisard sur l'avenue Saint-Paul / Ajout au mandat de la firme Comeau Experts-conseils de Sainte-Julie en référence à la résolution n° 2016-08-257 pour le prix de 2 000 \$ plus les taxes.

Résolution 2016-11-333

Offre de services professionnels en évaluation foncière / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres public pour l'obtention de soumissions pour services professionnels en évaluation foncière;

Considérant qu'une seule soumission a été déposée en date du 24 octobre 2016, soit celle de la firme Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc.;

Considérant que le comité de sélection a procédé à l'analyse de la grille d'évaluation et de pondération de la soumission et que le pointage intérimaire obtenu a permis d'ouvrir l'enveloppe de prix;

Considérant que la soumission est complète et conforme à la demande et que les résultats obtenus selon la grille d'évaluation sont comme suit :

Soumissionnaire	Pointage final	Prix avant taxes
Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc., Magog	3,698	397 452 \$

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'adjuger le contrat de services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2022 présenté par Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc. pour le prix de 397 452 \$ plus les taxes et tel que décrit à l'annexe n° 2 à la case A de La soumission datée du 20 octobre 2016;

Il est résolu également que tous les documents du dossier d'appel d'offres pour services professionnels en évaluation foncière préparés par la Ville de Saint-Césaire fassent et font partie intégrante de la présente résolution et il en est de même de la soumission de l'adjudicataire, Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc., laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-334

Commission municipale du Québec : révision périodique de l'exemption de toutes taxes foncières accordée au Centre d'action bénévole de Saint-Césaire

Considérant que la Commission municipale du Québec demande l'avis de la Ville de Saint-Césaire en cette période de révision périodique

Séance ordinaire du 8 novembre 2016

d'exemption de toutes taxes foncières accordée en 2007 au Centre d'action bénévole de Saint-Césaire;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire appuie, auprès de la Commission municipale du Québec, la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières présentée par l'organisme : le Centre d'action bénévole de Saint-Césaire qui occupe l'immeuble sis au 1100, rue Leclair à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-335

Renouvellement pour 2017 du contrat d'entretien des logiciels et progiciels d'applications informatiques

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu de renouveler pour l'année 2017 auprès de la compagnie ACCEO Solutions Inc. de Montréal, le contrat d'entretien de logiciels et progiciels pour le prix de 23 608,53\$ plus les taxes, le tout selon l'option 1 an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017) tel que décrit sur leur proposition du mois de septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-336

Annulation d'intérêts pour le matricule n° 4330 35 7000 6 / Autorisation

Considérant le rapport présenté par le service de taxation à l'égard de l'immeuble immatriculé du numéro 4330 35 7000 6;

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d'autoriser l'annulation de 50 % des intérêts sur la facture en date du 20 octobre 2016, soit la somme de 542,24 \$ pour l'immeuble immatriculé du numéro 4330 35 7000 6.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-337

Production et impression du bulletin municipal 2017 / Adjudication

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de retenir les services d'Imprimerie Debesco de Granby, le plus bas soumissionnaire, pour la production et l'impression du bulletin municipal

Séance ordinaire du 8 novembre 2016

comportant six (6) parutions de 2 700 exemplaires en 2017 pour le prix de 2 065 \$/parution de 16 pages plus les taxes ou de 2 245 \$/parution de 20 pages plus les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 26 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-338

Appui à la FADOQ – Club de Saint-Césaire / Projet présenté à la MRC de Rouville dans le cadre de sa politique de soutien aux projets structurants 2016-2017

Considérant l'appel de projets dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants 2016-2017 de la MRC de Rouville;

Considérant la demande d'appui de la FADOQ – Club de Saint-Césaire pour son projet de mise à jour du mobilier de son bâtiment situé au 1372, rue Notre-Dame à Saint-Césaire, en regard de sa demande d'aide financière dans le cadre de ladite politique de la MRC de Rouville;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'appuyer la demande d'aide financière de la FADOQ – Club Saint-Césaire pour leur projet de mise à jour du mobilier de son bâtiment dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants 2016-2017 de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-339

Retrait du bureau de prévention à la MRC de Rouville en référence au Schéma de couverture de risques incendie

Considérant qu'aux termes de l'adoption d'un Plan d'action de mise en œuvre des actions spécifiques prévues au Schéma de risques en sécurité incendie, la Ville de Saint-Césaire a confié la vérification des risques élevés et très élevés à la MRC de Rouville;

Considérant que la Ville désire se retirer du bureau de prévention des risques élevés et très élevés;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire confirme à la MRC de Rouville son intention de se retirer du bureau de prévention des risques élevés et très élevés à compter du 1^{er} janvier 2017;

Et résolu également qu'une ressource qualifiée sera mandatée par la Ville pour effectuer les visites d'inspection et appliquer le règlement de prévention conformément à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 8 novembre 2016

Résolution 2016-11-340

Travaux de réhabilitation du puits municipal n° 2

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu de retenir les services de l'entrepreneur R.J. Lévesque & Fils de Trois-Rivières pour les travaux de réhabilitation du puits municipal n° 2 pour le prix de 18 568,46 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 25 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-341

Offre de services professionnels en hydrogéologie

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu de retenir la firme Laforest Nova Aqua (LNA) de Cowansville pour les services professionnels en hydrogéologie pour le prix de 5 628,65 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit dans l'offre de services datée du 31 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-342

Offre de services professionnels pour le nettoyage et l'échantillonnage des trois (3) piézomètres

Considérant le rapport de Mme Dominique Arpin, chef d'équipe du service des Travaux publics;

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de retenir la firme Laforest Nova Aqua (LNA) de Cowansville pour les services professionnels de nettoyage et d'échantillonnage des trois (3) piézomètres pour le prix de 4 030,39 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit dans l'offre de services datée du 12 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-343

Offre de services professionnels d'ingénierie pour la mise à niveau du système d'approvisionnement et distribution d'eau potable

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu de retenir la firme BHP conseils de Montréal pour les services professionnels d'ingénierie pour la mise à niveau du système d'approvisionnement et de distribution d'eau potable pour le prix de 14 503,50 \$ plus les taxes, le tout tel que décrit dans l'offre de services datée du 1^{er} novembre 2016.

Séance ordinaire du 8 novembre 2016

Il est résolu également que la dépense nette de 15 226,86 \$ soit financée par le surplus accumulé affecté.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-344

Installation de deux (2) arrêts obligatoires sur l'avenue du Frère-André à l'intersection de la rue Vimy

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le Conseil autorise l'installation de deux (2) arrêts obligatoires sur l'avenue du Frère-André à l'intersection de la rue Vimy.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-345

Travaux d'aménagement de l'égout pluvial à l'aréna Guy-Nadeau

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu de retenir les services de J-Flams Inc. de Saint-Césaire pour les travaux d'aménagement de l'égout pluvial à l'aréna Guy-Nadeau pour le prix de 10 480,56 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 21 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-346

Acquisition d'une laveuse à pression pour le garage municipal

Considérant la recommandation de Mme Dominique Arpin, chef d'équipe du service des Travaux publics;

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu de procéder à l'achat d'une laveuse à pression pour le service des Travaux publics pour le garage municipal auprès du Groupe Maska de Saint-Hyacinthe pour le prix de 989,95 \$ plus les taxes, selon le document déposé le 31 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Le point n° 20 à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure (Talus)

Séance ordinaire du 8 novembre 2016

Résolution 2016-11-347

Second projet de Règlement n° 92-2005-59 modifiant le Règlement de zonage de la Ville de Saint-Césaire n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 525 / Adoption

Considérant que copie du second projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit second projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Considérant que l'assemblée publique de consultation a dûment été tenue;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le second projet de règlement intitulé *Règlement n° 92-2005-59 modifiant le Règlement de zonage de la Ville de Saint-Césaire n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 525*, soit, et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-348

Demande de PIIA déposée par Mme France Tousignant, mandataire, pour la construction d'un bâtiment d'habitation familiale isolé sur le lot 3 621 483, avenue Denicourt

Considérant que Mme France Tousignant, à titre de mandataire, a un projet de construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 3 621 483 sur l'avenue Denicourt située dans la zone 136;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance du 27 octobre 2016, recommande l'acceptation conditionnelle tout en précisant que des conditions quant aux ouvertures et certains éléments distinctifs devraient être exigées afin que le projet puisse respecter les critères et objectifs du PIIA de cette zone;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'approuver le projet de construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 3 621 483 sur l'avenue Denicourt située dans la zone 136, conditionnellement à ce que le propriétaire, ou son mandataire, procède à une révision typologique des ouvertures en façade principale en plus de

Séance ordinaire du 8 novembre 2016

leur inclure certains éléments distinctifs créant un rappel sur la tendance dominante du milieu d'insertion.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-349

Demande d'une dérogation mineure déposée par M. Robert Beaubien, propriétaire, portant sur la superficie du garage implanté au 139, rang Rosalie

Considérant que la demande de dérogation mineure porte sur la norme maximale de superficie, applicable au lot projeté en vertu du règlement de zonage numéro 92-2005 et amendements;

Considérant que la demande vise à faire autoriser une superficie de 113,5 mètres carrés, alors que le Règlement de zonage numéro 92-2005 et amendements fixe plutôt une superficie maximale de 65 mètres carrés, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 48,5 mètres carrés sur la norme actuellement en vigueur;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le Journal La Voix de l'Est le 24 octobre 2016;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 27 octobre 2016, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'accorder la dérogation mineure demandée par M. Robert Beaubien, propriétaire, à l'égard du bâtiment accessoire ayant pour effet d'autoriser une superficie dérogeant de 48,5 mètres carrés à la norme applicable, le tout tel que déposé par le propriétaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-350

Protocole d'entente avec la Municipalité de Rougemont pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures au Complexe sportif de la Ville de Saint-Césaire

Considérant que la Municipalité de Rougemont souhaite signer un protocole d'entente avec la Ville de Saint-Césaire pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures du Complexe sportif;

En conséquence,

Séance ordinaire du 8 novembre 2016

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu que la Ville de Saint-Césaire autorise la signature d'un protocole d'entente d'une année avec la Municipalité de Rougemont pour l'utilisation des installations aquatiques intérieures;

Que par cette entente, les citoyens de la Municipalité de Rougemont bénéficieront du tarif résident lors des inscriptions aux activités aquatiques intérieures

Que la Municipalité de Rougemont paiera à la Ville de Saint-Césaire, la différence par inscription du tarif non résident et résident.

Que le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière soient et sont, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents relatifs à cette entente.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-351

Tarifs 2017 pour les cours de natation et d'aquaforme au Complexe sportif

Considérant que les tarifs pour les cours de natation et d'aquaforme n'ont pas été révisés depuis deux ans;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des tarifs pour tenir compte de l'augmentation des coûts :

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu de procéder à l'adoption de la nouvelle tarification des cours de natation et d'aquaforme à compter de la session d'hiver 2017, tel que le document déposé.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-352

Club de gymnastique Gym-As / Souper-bénéfice du 19 novembre 2016

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'offrir une passe familiale d'une valeur allant jusqu'à 131 \$ à titre de contribution au Club de gymnastique Gym-As, laquelle passe sera offerte en prix de présence au nom de la Ville de Saint-Césaire lors du souper-bénéfice du 19 novembre prochain.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 8 novembre 2016

Résolution 2016-11-353

Budget 2017 de Handi-Bus Inc. / Adoption

Considérant que les administrateurs du transport adapté Handi-Bus Inc. ont adopté la résolution numéro 2016-045 concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2017;

Considérant que le montant de quote-part de la Ville de Saint-Césaire pour 2017 s'établit à 18 451 \$;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2017 d'un montant de 937 034 \$ de Handi-Bus Inc., et de verser un montant de 18 451 \$ représentant la quote-part de la Ville de Saint-Césaire afin de participer au service de transport adapté. Cette quote-part sera payée en deux (2) versements égaux, soit le 1^{er} février 2017 et le 1^{er} mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-354

Grille tarifaire 2017 de Handi-Bus Inc. / Adoption

Considérant que les administrateurs du transport adapté Handi-Bus Inc. ont adopté la résolution 2016-046 concernant la grille tarifaire 2017;

Considérant que le Conseil, en vertu de l'article 48.41 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12, doit approuver par résolution la nouvelle grille tarifaire de Handi-Bus Inc. qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'approuver la grille tarifaire 2017 de Handi-Bus Inc., pour le service de transport adapté, comme suit :

Destination	1^{er} Janvier 2017
BILLETS UNITAIRES	
I Intra zone 1	Gratuit*
Intra zone 2 Marieville	Gratuit*
I Intra zone 2 ou 3	4,50 \$
Zone 2 vers zone 1 ou zone 3 vers 2 ou vice-versa	5,00 \$
Zone 3 vers zone 1 vice-versa	5,50 \$
Zone 1 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	7,50 \$
Zone 2 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	8,00 \$
Zone 3 vers zone 4 Saint-Jean-sur-Richelieu	9,00 \$
Zone 1 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	8,50 \$
Zone 2 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	9,00 \$
Zone 3 vers zone 5 Longueuil + Couronne Sud	9,50 \$
Zone 1 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	10,50 \$
Zone 2 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	11,00 \$
Zone 3 vers zone 6 Montréal + Mtl métropolitain	11,50 \$
Zone 1 vers zone 7 Granby	11,50 \$
Zone 2 vers zone 7 Granby	11,00 \$
Zone 3 vers zone 7 Granby	10,50 \$
LIVRET	
Livret de 20 billets de 2,00 \$	36,00 \$

Séance ordinaire du 8 novembre 2016

Destination	1^{er} Janvier 2017
BILLETS UNITAIRES	
Livret de 20 billets de 0,50 \$	9,00 \$
Livret de 10 billets de 5,00 \$	45,00 \$
LAISSEZ-PASSER/CARTE MENSUELLE	
Carte mensuelle intra zone 1, 2 et 3 – Handi-Bus	119,50 \$

Zone 1 : Chambly, Richelieu, Carignan

Zone 2 : Saint-Mathias-sur-Richelieu, Marieville

Zone 3 : Sainte-Angèle-de-Monnoir, Rougemont, Saint-Césaire

Zone 4 : Saint-Jean-sur-Richelieu

Zone 5 : Longueuil (arr. Greenfield Park, arr. St-Hubert et Vieux-Longueuil)
+ Couronne Sud

Zone 6 : Montréal (arr. Plateau Mont-Royal) + Montréal métropolitain

Zone 7 : Granby

*La gratuité est offerte aux usagers des municipalités de Chambly, Richelieu, Carignan et Marieville sur leur secteur uniquement.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-355

Appui au Centre d'action bénévole de Saint-Césaire / Projet présenté à la MRC de Rouville dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants 2016-2017

Considérant l'appel de projets dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants 2016-2017 de la MRC de Rouville;

Considérant la demande d'appui du Centre d'action bénévole (CAB) de Saint-Césaire pour son projet d'identification de l'édifice du CAB et des organismes occupant l'immeuble sis au 1100, rue Leclaire à Saint-Césaire, en regard de sa demande d'aide financière dans le cadre de ladite politique de la MRC de Rouville;

Considérant

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'appuyer la demande d'aide financière du Centre d'action bénévole (CAB) de Saint-Césaire pour son projet d'identification de l'édifice du CAB sis au 1100, rue Leclaire à Saint-Césaire ainsi que de son camion, le tout dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants 2016-2017 de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-356

Modification de la résolution n° 2016-03-072 / Précision de la source de financement

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution numéro 2016-03-072 afin de préciser la source de financement pour payer le mandat confié à la compagnie BHP conseils de Montréal pour une étude préliminaire pour l'ajout d'une usine de filtration d'eau en provenance de la rivière Yamaska;

Séance ordinaire du 8 novembre 2016

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu de modifier la résolution n° 2016-03-072 pour préciser que la source de financement pour payer ledit mandat est le surplus accumulé affecté.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2016-11-357

Modification de la résolution n° 2016-03-073 / Précision de la source de financement

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution numéro 2016-03-073 afin de préciser la source de financement pour payer le mandat confié au Centre de développement technologique de l'École polytechnique de Montréal pour une étude préliminaire pour l'évaluation des stratégies de traitement pour alimenter en eau potable la Ville de Saint-Césaire à partir de la rivière Yamaska;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de modifier la résolution n° 2016-03-073 pour préciser que la source de financement pour payer ledit mandat est le surplus accumulé affecté.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2016-11-358

Versement d'une bonification à la chef d'équipe du service des Travaux publics

Considérant que le directeur du service des Travaux publics, M. Mario Dufresne est en congé de maladie depuis le mois de juin 2016;

Considérant que la chef d'équipe dudit service, Mme Dominique Arpin, assure l'intérim à ce poste en remplacement de M. Dufresne depuis le mois de juin 2016;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu de verser à Mme Dominique Arpin, chef d'équipe du service des Travaux publics, une bonification annuelle, sous forme d'un montant forfaitaire, équivalent à une majoration de 20% de son taux horaire depuis le 20 juin 2016 jusqu'à ce jour en compensation des heures et tâches effectuées pour le remplacement du directeur du service des Travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 8 novembre 2016

Résolution 2016-11-359

Dossier ruelle Phaneuf - Servitude / Autorisation de signatures

Considérant qu'une transaction est intervenue afin que le lot n° 4 522 077 (devenu le lot n° 5 952 253) constituant une partie de la ruelle Phaneuf, soit fermé et exclu du domaine public;

Considérant que des actes de cession doivent être signés par la Ville pour donner effet à la transaction approuvée aux termes de la résolution n° 2013-10-347;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que le maire ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire les documents de cession prévus pour donner effet à la transaction approuvée aux termes de la résolution n° 2013-10-347.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-360

Offre de services professionnels pour modélisation de la capacité de l'aquifère

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu de confier à LNA Hydrogéologie Environnement de Québec, le mandat de modélisation numérique pour déterminer la capacité de l'aquifère exploité par les puits municipaux, pour le prix de 18 692 \$ plus les taxes, le tout tel que décrit dans l'offre de services professionnels datée du 8 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-361

Autorisation de signature pour le retrait du terminal / Mise à jour des informations auprès de Desjardins Entreprises pour l'Aréna Guy-Nadeau

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d'autoriser la directrice générale et greffière de la Ville de Saint-Césaire, M^e Isabelle François, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires au retrait du terminal de l'Aréna Guy-Nadeau ainsi que tous documents de mise à jour des informations avec Desjardins Entreprises.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2016-11-362

Exposition de la sécurité civile et publique / Paiement de fournisseurs

Il est proposé par Denis Chagnon

Séance ordinaire du 8 novembre 2016

Et résolu d'autoriser le paiement par la Ville à l'Exposition de la sécurité civile et publique pour la somme de 36 813,62 \$ sur présentation des factures.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance

Deuxième période de questions

Levée de la séance.

Jacques Auger
Maire suppléant

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2016-11-331, 2016-11-332, 2016-11-333, 2016-11-335, 2016-11-337,
2016-11-340, 2016-11-341, 2016-11-342, 2016-11-343, 2016-11-344,
2016-11-345, 2016-11-346, 2016-11-352, 2016-11-353, 2016-11-358,
2016-11-360, 2016-11-362.

MICHELINE QUILÈS
TRÉSORIÈRE